

Ville de Montréal

**Site Ray-Mont Logistiques - Secteur
Assomption Sud**

Commentaire

présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

par

Laure Mabileau, militante pour l'environnement

7 novembre 2024

Au président, Monsieur Eric Cardinal
À la commissaire ad hoc, Madame Luba Serge
Au commissaire ad hoc, Monsieur Joseph Tchinda Kenfo

Bonjour,

Je m'appelle Laure Mabileau et m'inquiète du devenir de notre environnement depuis mon adolescence. J'ai consacré et consacre la majorité de mon temps à participer à des projets, actions, plaidoyer qui vont dans le sens de la défense de notre environnement.

Je suis aussi maman depuis 2 ans et demi, et demeure avec ma famille dans le quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Je fréquente le Boisé Vimont, la friche ferroviaire et le Boisé Steinberg.

Je constate aussi, que nous sommes le seul quartier à ne pas avoir d'accès au fleuve Saint-Laurent. J'entends pourtant les mouettes, les goélands et les bateaux depuis chez moi.

Je pense que le quartier paie déjà le prix fort des installations du port, et que dans le contexte des changements climatiques, il devient évident de questionner l'élargissement toujours plus grand de ces activités. C'est un peu un non sens que de nourrir cette machine infernale.

La consultation "Site Ray-Mont Logistiques - Secteur Assomption Sud" s'inscrit dans une histoire qui dure depuis plus de 8 ans. Une histoire de lutte visant à conserver ces rares espaces verts dans ce quartier très défavorisé au plan environnemental.

Une lutte portée par des citoyen.ne.s engagé.e.s qui font un travail remarquable pour nous tous.

En septembre dernier, une entente a été conclue entre la Ville de Montréal et Ray-Mont Logistiques. Afin de clore une poursuite de 373 M \$ intentée par Ray-Mont Logistiques, la Ville a accepté de verser un montant de 17 M\$ et de s'engager sur 3 points :

- l'aménagement, à la charge de la Ville, d'un bassin de rétention destiné à la gestion des eaux de ruissellement, le réaménagement de l'infrastructure routière (rue Dickson) pour éviter le croisement des passages à niveau de la voie ferrée du CN, d'un accès routier au futur lien entre Souigny et le site de RML
- l'acquisition, à la charge de la Ville, d'une portion de la bande appartenant au CN et l'aménagement d'un espace vert et d'un ouvrage, toujours à sa charge, visant la cohabitation du secteur industriel et du secteur résidentiel (cet ouvrage fera l'objet d'une discussion avec les citoyens du quartier)
- soumettre à la consultation (OCPM) les éléments de l'article 89 de la loi sur l'aménagement et urbanisme (notamment le taux d'implantation de bâtiment au sol :

3 % proposé par RML vs 30 % réglementaire, la végétalisation et verdissement : 134 arbres proposés par RML vs 1 794, le nombre de stationnements : 115 cases demandées vs 25, etc.). Ces dérogations ont été autorisées par la Ville de Montréal mais sont soumises à consultation.

Qu'il est bon d'être le gros méchant, avec le gros bout du bâton.
Cette entente limite selon moi énormément la portée possible de la consultation actuelle.

J'écris ce mémoire dans un contexte qui m'inquiète beaucoup : au lendemain de l'élection de Donald Trump au États-Unis qui nie les changements climatiques, et quelques jours seulement après les déluges qui se sont abattus dans la région de Valence en Espagne qui ont fait plus de 200 morts.

Notre monde est fou : il ne voit pas l'évidence des changements climatiques et est incapable de se tenir debout pour défendre... nos capacités de vie sur Terre.

Dans ce dossier, on se demande quelle posture prendre. Celle de la soumission aux injonctions d'une entreprise sur l'ensemble d'une population pour espérer des miettes ; ou celle raisonnable de ce que nous disent les scientifiques et les expert.e.s des Nations Unies. Ma mère m'a toujours dit d'être raisonnable.
Je vais donc l'être.

Je demande donc:

- Que le taux d'implantation de bâtiment au sol demeure à 30%.
- Que la végétalisation et le verdissement respectent les règlements de la Ville et soient maintenus au nombre de 1 794 arbres.
- Que l'on maintienne le nombre de stationnements réglementaires qui serait de 25.
- Qu'aucune nouvelle route ne soit construite puisqu'une nouvelle route vient d'être faite entre le Port de Montréal et Dickson et que la recherche montre bien qu'ajouter des routes ne permet pas de décongestionner la circulation.
- Que tout soit mis en œuvre pour empêcher que les heures d'opération soient étendues plus que ce qui est permis actuellement soit 7h à 19h.
- Qu'il n'y ait pas d'activité la fin de semaine.

Je rappelle qu'un des arguments en faveur du projet de déménagement de Ray-Mont Logistiques de Pointe-St-Charles vers Mercier-Hochelaga-Maisonneuve était de réduire la pollution occasionnée par la circulation des camions entre le site et le port en rapprochant l'entreprise du port. Cet argument tient difficilement la route devant l'agrandissement de l'entreprise qui, à terme, devrait occuper une superficie 5 fois plus grande que celle de son ancien site. La crise climatique et la crise de la biodiversité nous appellent tous à plus de sobriété. Il n'y a aucune raison de permettre cet agrandissement. Que la superficie soit maintenue à ce qu'elle était et bâtissons une ceinture verte avec le territoire restant.

Nous ne pouvons pas laisser Ray-Mont Logistic morceler ses demandes par « petits bouts » et *in fine* accepter ce qui aurait été inacceptable si présenté dans son ensemble dès le départ.

Notre société fonctionne selon des règles et règlements : ces derniers ne peuvent pas être à la faveur de Ray-Mont Logistic quand celles-ci lui conviennent, et à sa faveur — en demandant de multiples dérogations — quand celles-ci ne lui conviennent pas. C'est simple : il fait dire non aux dérogations.

Et c'est à vous d'être garant de cette justice-là.

Laure Mabileau, militante en environnement pour Léna et tout le vivant

